

Mais il y a pire, et l'article 6 de la proposition de loi est pour nous inacceptable, et il constitue un véritable danger.

Cet article, qui est établi dans le but de faciliter à l'industriel l'évacuation de ses résidus et l'exécution des travaux d'épuration étend aux irrigations, effectuées avec les eaux résiduaires, les servitudes instituées par la loi du 29 avril 1845 en faveur des irrigations au moyen d'eaux propres, les propriétaires des fonds traversés pouvant seulement exiger que ces eaux soient enfermées dans des tuyaux ou des aqueducs souterrains; il s'agit là d'une véritable violation du droit de propriété; mais au siècle où nous vivons, nous n'en sommes plus à une violation près; attendez, ce n'est pas tout, il y a encore plus fort et les droits de l'industriel

vont encore beaucoup plus loin; l'article ci-dessus prévoit, en effet, que, lorsque la pollution d'un cours d'eau ne pourra disparaître que par des travaux s'étendant en dehors de l'immeuble industriel, la commune pourra exproprier les propriétés indispensables à l'exécution des travaux nécessaires à l'industriel pour l'épuration.

J. RONCERAY,

Président de l'Union Amicale des Pêcheurs de l'Avranchin,
Vice-Président de la Fédération Régionale des Sociétés de Pêche
des rivières de la Baie du Mont Saint-Michel.

La situation dans les Gaves

(Suite et Fin — Voir N° 23)



Fevrier 1931

LE curage s'impose, des vannes sont ouvertes pendant un temps variable suivant l'importance des matières à expulser et le débit des eaux reçues. De ce fait, le gave, plus ou moins troublé par les vases, transporte des eaux chargées de feuilles et autres débris en phase de décomposition. La proportion des eaux provenant de la fonte des neiges étant plus élevée que celle fournie par les sources (puisque, au moment des décharges, Artouste rend ce qu'il a capté, c'est-à-dire, notamment des eaux de neige dans la période des fontes à l'altitude), *toute pêche devient impossible*. Le poisson, brutalement, passe d'un milieu normal, à un autre très différent, ayant moindre teneur en oxygène et température beaucoup plus basse.

Nous savons tous que les eaux de sources varient peu en plus ou en moins autour d'un degré théorique moyen.

Certaines espèces de poissons peuvent impunément passer, sans transition, d'un milieu réchauffé, dans un autre, très froid, ou inversement. Par contre, les salmonides sont extrêmement sensibles aux écarts thermiques, même légers. Même remarque pour la teneur de l'eau en oxygène. Les pêcheurs de truites et saumons constatent l'exactitude des effets de ces phénomènes.

Le poisson paraît indifférent, il est « tapé » « calé », caché, peu enclin au mouvement, comme engourdi.

Nous rentrons « bredouille ».

Un peu de bonne volonté, s'il vous plaît, Messieurs les Ingénieurs : faites jouer vos vannes de curage à des heures favorables, autant que l'exige le respect de vos cahiers des charges. Les Béarnais sont braves gens. Qui sait? un beau saumon, ça fait bien sur une table!

Quittons la vallée en regrettant le décor.

Comme en Ossau, nous verrons en Aspe de nombreuses ins-

tallations hydro-électriques. La captation des eaux laisse certaines parties de gave complètement à sec.

Sauf par quelques jets de sédiments terreux, dus à l'entretien constant des parties de routes exposées aux éboulements, nous admirerons en temps normal, une onde cristalline aux reflets d'azur irréels.

Par contre, si les orages déferlent autour du massif qui comprend la montagne de Coye (1) formée d'argiles rouges, c'est, pendant des jours et des jours, un fleuve de brique que nous regarderons, attristés. Les parcelles terreuses se déposent sur tout l'aval, jusqu'à une centaine de kilomètres. La pêche est arrêtée, le saumon paraît très affecté lors du dépôt et même après.

En descendant, mentionnons le barrage de Garmençon et en aval, rive droite la station de l'Énergie Industrielle de Soueix.

Tout à l'heure, en parlant des méfaits causés par les obstacles d'Oloron, nous déplorerons l'arrêt du saumon dans sa montée.

Quelques sujets, exception, ont été vus en 1929 sur une frayère du Gave d'Aspe, vers un point situé à 300 ou 400 m. en aval de l'usine. Le Gave est beau, les endroits favorables, l'eau pure, très oxygénée. En éduquant les riverains, en empêchant la fusillade ou tout autre procédé de capture, et malgré les variations du régime des eaux, causées par les besoins de la station électrique, il nous apparaît que la ponte, la fécondation et ce qui s'ensuit, s'opéreraient, dans des conditions meilleures qu'en aval d'Oloron. Les naissances, la survie, jusqu'au développement complet et un âge voisin de celui de la « descente » atteindraient une proportion qui justifierait l'accessibilité des endroits susnommés.

OLORON ET LIMITROPHES

Gaves d'Ossau, d'Aspe et d'Oloron.

Nous ne savons ici, par quel bout commencer. L'écheveau est embrouillé, tant les obstacles ont été accumulés pour contraindre la nature, tellement l'homme s'est ingénié, sans honte, à montrer à l'air libre les pustuleux déchets d'une ville, et, traitreusement, dans les eaux, à gaspiller ou anéantir la richesse piscicole *Bien Public*.

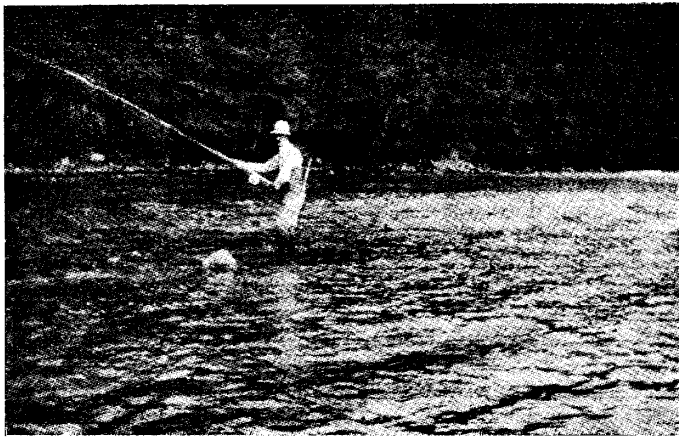
7 Barrages;

15 usines principales;

6 dépôts d'ordures ou égoûts connus de nous. Ces derniers, dont un fameux, s'étalent sans vergogne. Comme le cultivateur exhibe son fumier, la ville aux toits gris paraît s'enorgueillir du reliquat de ses besoins alimentaires et ménagers.

Derrière la Banque de France, en aval du Pont Sainte-Claire, les apports abondent. Nous ne saurions évaluer la surface de l'exposition ou le volume entassé. D'un chemin surplombant le Gave, par pentes de 45 % à la verticale, les tombereaux se vident sur ce qu'ont laissé les précédents. A l'étiage, l'eau fait son tra-

(1) Sans doute le pic Rouge.



M. Georges Plée fait Saussède à la mouche.